



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

La présente contribution est formulée par les membres de l'association L'Île au Soleil, dans le prolongement de la réunion publique du 11 août 2026 et dans le cadre de la concertation prévue au titre du PAPAG inscrit au PLU.

Notre position est claire : **nous souhaiterions maintenir la piscine et la patinoire avenue des Jeux, les rénover, les moderniser et réduire fortement leur consommation énergétique.**

Ces équipements font partie du cœur de la station. Leur ancienneté et leurs consommations actuelles justifient leur rénovation ; elles ne justifient pas, à nos yeux, leur déplacement et leur reconstruction à AgorAlp.

Mais leur valeur ne se résume pas à leur seule fonction sportive ou à leur bilan énergétique. La piscine, construite à la fin des années 1960, et la patinoire, créée dans les années 1970, participent depuis plus d'un demi-siècle à l'identité paysagère et touristique de l'Alpe d'Huez.

Leur implantation au cœur de la station, dans un espace ouvert bénéficiant de vues remarquables sur le paysage montagnard, constitue précisément l'une de leurs qualités. Nager ou patiner en plein air, en altitude et face à la montagne est une expérience particulière et un facteur de différenciation de l'Alpe d'Huez par rapport à d'autres stations.

Cette dimension patrimoniale, paysagère et touristique doit être intégrée à l'évaluation du projet au même titre que son coût et sa consommation énergétique.

Le déplacement envisagé à proximité d'AgorAlp modifierait profondément cette expérience. Il ne s'agirait pas simplement de reconstruire ailleurs des équipements équivalents : leur insertion dans un secteur plus encaissé, leur rapprochement d'un ensemble bâti et le développement annoncé d'activités aquatiques couvertes conduiraient à proposer une expérience et un paysage radicalement différents.

Nous ne sommes pas opposés au développement, à AgorAlp, d'une offre aquatique complémentaire, notamment destinée aux adolescents, aux familles ou aux périodes où les activités extérieures sont moins adaptées. Une telle extension peut être étudiée. Mais elle ne nécessite pas, selon nous, de supprimer les deux équipements de plein air de l'avenue des Jeux. **Les deux offres peuvent être complémentaires plutôt que substituées l'une à l'autre**, afin d'accentuer le côté nature de la station prisé par les touristes, l'été.

Enfin, la bonne comparaison environnementale n'est pas entre les équipements actuels non rénovés et un équipement neuf à AgorAlp. Elle doit porter sur **deux scénarios futurs** : d'un côté une piscine et une patinoire existantes rénovées, modernisées, décarbonées et adaptées aux usages ; de l'autre, leur déplacement et la construction de nouveaux équipements.

C'est à partir de cette position que nous formulons les observations et propositions suivantes.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014

252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



1. PISCINE, PATINOIRE : RÉNOVER, MODERNISER, ADAPTER

Avant de déplacer, comparons réellement les solutions

La piscine et la patinoire de l'Alpe d'Huez ne sont pas de simples équipements sportifs. Depuis des décennies, elles participent à la vie du cœur de station : lieux de loisirs, d'apprentissage, de rencontres, de convivialité et d'animation, pour les habitants comme pour les visiteurs.

Le débat qui s'ouvre est donc essentiel. Il ne devrait pas se résumer à une comparaison comptable entre le coût de maintien d'équipements vieillissants et celui d'une construction neuve à AgorAlp.

La véritable question est : **comment moderniser ces équipements, réduire leur consommation énergétique et les adapter aux usages actuels, tout en préservant leur rôle sportif, ludique, social et urbain au cœur de la station ?**

Avant de décider leur déplacement, il faut donc étudier sérieusement toutes les alternatives.

PISCINE : rénover, adapter, économiser

La baisse de fréquentation de la piscine ne peut être interprétée sans analyser l'évolution de ses usages.

La fréquentation hivernale diminue, mais la fréquentation estivale progresse légèrement depuis une dizaine d'années. Cela pose surtout une autre question : **la piscine répond-elle encore aux mêmes usages qu'hier ?**

La disparition de la pataugeoire a progressivement transformé un équipement de baignade et de loisirs accessible à tous en un équipement davantage consacré à la nage, à l'apprentissage, à l'entraînement et à l'entretien physique. Croiser les données de fréquentation avec cette évolution serait indispensable avant d'en tirer des conclusions définitives.

Une piste mérite donc d'être étudiée : faire de la piscine un équipement principalement estival, davantage tourné vers la baignade familiale et les loisirs, avec notamment la réhabilitation d'un espace pour les jeunes enfants.

Ce choix permettrait de répondre à une demande familiale tout en réduisant fortement les besoins énergétiques hivernaux.

Des solutions techniques doivent être expertisées

Association LileAuSoleil
contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

Avant de conclure à la nécessité de reconstruire, pourquoi ne pas chiffrer précisément les solutions de rénovation ?

- Réparation ou reprise du talus ;
- Réfection du radier béton si celui-ci est à l'origine des fuites ;
- Amélioration de l'étanchéité et des réseaux ;
- Récupération de chaleur et optimisation des installations ;
- Production photovoltaïque, par exemple sur un abri intégré au périmètre de la piscine ;
- Adaptation des périodes et des modes de fonctionnement à la fréquentation réelle.

Les économies d'énergie pourraient être importantes. Les consommations avancées pour les équipements actuels doivent donc être mises en regard de ce que consommeraient ces mêmes équipements **après rénovation**, et pas seulement comparées à un projet neuf optimisé.

Il faut également intégrer le coût environnemental d'une reconstruction : démolition, évacuation des matériaux, terrassements, production de béton, nouveaux matériaux, transports et infrastructures nouvelles ont eux aussi une empreinte carbone.

Enfin, rappelons qu'un équipement public sportif, culturel ou social n'a pas vocation à être rentable au sens strictement commercial. Sa valeur se mesure aussi en service rendu, en santé, en lien social, en attractivité et en qualité de vie.

PATINOIRE : ne pas décréter les besoins

Avant de supprimer un équipement emblématique, il faut connaître précisément les usages : familles, enfants, scolaires, clubs, pratiquants réguliers, touristes, événements, animations...

Ont-ils été précisément identifiés et quantifiés ?

Surtout, toutes les solutions de rénovation ont-elles été étudiées, en lieu et place d'une simple couverture ? Un véritable projet d'usage a-t-il été réfléchi : par exemple patinoire l'hiver, site de loisirs l'été ?

Des techniques aujourd'hui disponibles permettent d'envisager autrement la consommation énergétique d'une patinoire : **modernisation de la fabrication de la glace comme à Méribel avec un tapis glacier, peu onéreux et réutilisable ; production de froid avec générateur alimenté par des panneaux photovoltaïques ; alternance d'ouverture hiver/été avec la piscine ; recherche de synergies énergétiques avec d'autres installations, comme les panneaux photovoltaïques à l'exemple de Samoëns... et pourquoi ne pas tendre vers l'autonomie et la rentabilité comme à Auxerre ! Sans oublier la rénovation des deux équipements restés découverts aux Deux Alpes.**

Association LileAuSoleil
contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Ecluse, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

Ces exemples ne constituent évidemment pas une étude technique applicable telle quelle à l'Alpe d'Huez. Mais ils montrent précisément pourquoi des alternatives méritent d'être expertisées avant d'affirmer qu'une reconstruction est la seule solution possible.

Une proposition de rénovation moderne et techniquement argumentée, élaborée à partir de contacts avec des experts, mérite notamment d'être confrontée aux études de la commune.

De surcroît, la rénovation de la patinoire n'obère pas nécessairement l'agrandissement du parking souterrain.

La question n'est donc pas : « **ancienne ou nouvelle patinoire ?** », mais : « **quelle solution offre le meilleur rapport entre service rendu, sobriété énergétique, coût et empreinte environnementale ?** »

2. AGORALP : UN PROJET QUI DOIT ENCORE ÊTRE DÉMONTRÉ

Le futur équipement à AgorAlp proposerait des activités « ludiques pour tous les publics ».

Mais quels publics, précisément ?

Enfants, adolescents, adultes, familles, nageurs, sportifs, touristes ?

Avant de dimensionner un équipement destiné à fonctionner toute l'année, il faut connaître les besoins actuels et futurs des habitants, familles, scolaires, clubs, saisonniers et visiteurs, ainsi que les fréquentations attendues selon les saisons.

Alors même que la recherche de nature et de montagne constitue une motivation importante de la clientèle estivale, vouloir répondre simultanément à tous les usages suppose des surfaces importantes, des équipements nombreux et donc des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés.

Faut-il nécessairement recréer, en montagne, un équipement de type « Center Parcs » ?

La formule peut faire sourire, mais la question qu'elle pose est sérieuse : **quel modèle touristique voulons-nous pour l'Alpe d'Huez ?**

Un modèle concentrant toujours davantage d'activités couvertes et artificialisées ? Ou une station capable aussi de valoriser ce qui fait sa singularité : la montagne, les paysages, les activités de plein air et des équipements directement ouverts sur cet environnement ?

À cela s'ajoute une question incontournable : **comment se décompose le coût du projet AgorAlp et comment sera-t-il financé ?**

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014

252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

L'enveloppe annoncée, d'environ 42 millions d'euros TTC, concerne en effet un projet plus large que le seul déplacement de la piscine et de la patinoire : elle comprend également le regroupement du pôle culturel et l'agrandissement du musée.

Pour comparer honnêtement les scénarios, il est donc nécessaire de connaître **la part du coût directement liée à la création de la nouvelle piscine et de la nouvelle patinoire**, et de la mettre en regard du coût d'une rénovation et d'une modernisation des équipements avenue des Jeux.

La question du financement est également directement liée au devenir de l'avenue des Jeux. Lors du conseil municipal du 17 juin 2026, le maire a indiqué que **la vente des terrains permettrait de générer des ressources financières supplémentaires**, tandis que le montant des subventions n'était pas encore connu.

Il est donc nécessaire de connaître **le produit attendu de la cession des emprises communales de l'avenue des Jeux et la part du financement d'AgorAlp qui doit reposer sur ces recettes foncières**.

Ce point est essentiel : **si la vente des terrains libérés participe au financement des nouveaux équipements, le déplacement de la piscine et de la patinoire et l'urbanisation future de leurs emprises sont financièrement liés**.

Dès lors, ces deux décisions ne peuvent être présentées ou débattues séparément.

3. AVENUE DES JEUX : QUEL CŒUR DE STATION VOULONS-NOUS ?

C'est finalement la question centrale du PAPAG.

L'avenir de l'avenue des Jeux ne peut pas être réduit au devenir de deux équipements.

Cette avenue constitue aujourd'hui un espace ouvert au cœur de la station. Elle offre des vues sur la montagne, de l'ensoleillement, des respirations dans le tissu urbain, des lieux de rencontre et des équipements publics.

Le PLU lui-même identifie des points de vue à préserver sur le grand paysage, notamment avenue des Jeux.

Réfléchir à son avenir est donc légitime. Mais **requalifier l'avenue des Jeux ne signifie pas nécessairement libérer les terrains de la piscine et de la patinoire pour y construire**.

Une autre ambition est possible : moderniser les équipements, améliorer les espaces publics, végétaliser, faciliter les circulations piétonnes, organiser le stationnement, conforter

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014

252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

les commerces et créer davantage d'espaces de rencontre, tout en préservant les vues, l'ensoleillement et les respirations urbaines.

C'est d'ailleurs ce que de nombreux habitants expriment : ils ne demandent pas nécessairement que rien ne change. Ils demandent que le cœur de la station évolue sans perdre ce qui fait aujourd'hui sa qualité.

Nous souhaitons donc que le projet d'aménagement global du secteur précise clairement :

- Les espaces destinés à rester ouverts ;
- Les vues et perspectives paysagères qui seront préservées ;
- Les principes de hauteur et de volumétrie des éventuelles constructions ;
- La place accordée aux espaces publics et végétalisés ;
- Les circulations piétonnes et automobiles ;
- Le stationnement ;
- La place des commerces et services ;
- Les éventuelles capacités nouvelles d'hébergement ;
- Le devenir du foncier communal actuellement occupé par les équipements.

Le projet semble s'inscrire dans une histoire déjà ancienne : en 2019, il était question de « quelques immeubles ». Aujourd'hui, la transformation envisagée paraît beaucoup plus large.

Il faut donc clarifier **ce qui est réellement décidé, ce qui relève encore de scénarios et ce qui reste ouvert à la concertation.**

Et surtout, poser la question dans le bon ordre :

Quel cœur de station voulons-nous ?

Puis seulement :

Quels aménagements permettront de le réaliser ?

4. UNE CONCERTATION QUI DOIT ÊTRE RÉELLE

La lettre municipale affirme à la fois qu'il faut « réfléchir à l'avenir du secteur des Jeux » et que le déplacement des équipements « permettra » cette transformation.

Cette différence de vocabulaire est importante.

Si le déplacement est déjà considéré comme nécessaire, où se situe exactement la marge de la concertation ?

On parle également du « besoin de déplacement des structures », puis de « déplacements communs afin d'essayer de trouver la bonne solution énergétique ».

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - Adhérez ou faites un don

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

Comment peut-on parler simultanément d'un besoin de déplacement déjà identifié et d'une solution qui resterait à définir ?

Une concertation crédible suppose que plusieurs scénarios soient réellement sur la table :

Scénario 1 : rénovation et maintien de la piscine et de la patinoire avenue des Jeux ;

Scénario 2 : rénovation, adaptation des périodes d'ouverture et transformation des usages ;

Scénario 3 : maintien des équipements de plein air et développement d'une offre aquatique complémentaire à AgorAlp, si une étude des besoins le justifie ;

Scénario 4 : déplacement et reconstruction des équipements à AgorAlp ;

Scénario 5 : autres solutions combinant équipements, énergie, usages et aménagement de l'avenue des Jeux.

Chaque scénario doit être comparé selon les **mêmes critères et sur les mêmes bases** : coût d'investissement, financement, coût de fonctionnement, consommation énergétique, empreinte carbone **globale**, fréquentation attendue, service rendu aux habitants et aux familles, attractivité touristique, impact paysager et urbain, conséquences financières pour la commune.

La logique devrait être simple :

Étudier → comparer → concerter → décider → programmer.

C'est précisément le temps que devrait permettre le PAPAG.

5. TRANSPARENCE SUR LES ÉTUDES : UNE CONDITION DE CONFIANCE

La publication très récente par la commune de plusieurs études relatives à la piscine et à la patinoire constitue une avancée attendue.

Elle permet enfin à chacun de prendre connaissance des réflexions conduites depuis plusieurs années et des éléments présentés comme ayant conduit la commune à privilégier le déplacement des équipements.

Cette publication appelle toutefois encore plusieurs clarifications.

Une opération budgétaire de 250 000 €, inscrite au budget annexe Sports et Congrès 2024 pour les études relatives à la piscine et à la patinoire, avait notamment suscité nos interrogations.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

Il convient désormais de préciser :

- Si les documents aujourd'hui publiés constituent l'intégralité des études réalisées, et notamment de celles communiquées au commissaire enquêteur ;
- Quels marchés, contrats et dépenses correspondent aux différentes études aujourd'hui accessibles ;
- Quelles études ou diagnostics ont spécifiquement porté sur l'état structurel des équipements existants ;
- Quelles études ont porté sur leur **rénovation et leur modernisation**, et pas seulement sur leur couverture ou leur reconstruction ;
- Quelles comparaisons techniques, financières, énergétiques et environnementales ont été réalisées entre un maintien rénové avenue des Jeux et une reconstruction à AgorAlp ;
- Si un bilan carbone comparatif global des différents scénarios a été réalisé.

La question n'est donc plus simplement de savoir si des études existent.

Elle est désormais de savoir : **permettent-elles de comparer objectivement des scénarios équivalents ?**

Autrement dit, a-t-on réellement comparé un AgorAlp neuf et optimisé avec **une piscine et une patinoire avenue des Jeux elles aussi rénovées, modernisées, décarbonées et adaptées aux usages futurs ?**

Ou a-t-on principalement étudié la possibilité de reconstruire ou de couvrir les équipements existants avant de conclure aux difficultés de cette solution ?

Cette distinction est fondamentale.

Le DCE du 19 août 2024 mérite également d'être replacé précisément dans cette chronologie : quel était son objet ? À quelle étape de la réflexion correspondait-il ? Et à quelle date le déplacement vers AgorAlp est-il devenu le scénario de référence ?

Publier les études était nécessaire. **Il faut maintenant permettre à chacun de comprendre ce qu'elles démontrent réellement et comment elles ont conduit au choix proposé aujourd'hui.**

6. UNE AUTRE GOUVERNANCE : DÉCIDER AVEC LES HABITANTS, PAS À LEUR PLACE

Si plus de 4 700 personnes ont déjà signé pour protester contre le transfert des équipements de l'avenue des Jeux, l'enjeu dépasse désormais la piscine et la patinoire.

Association LileAuSoleil
contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014
252 avenue de l'Ecluse, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

Il concerne aussi la manière dont l'Alpe d'Huez veut construire son avenir.

Un programme électoral donne une légitimité pour agir. Il ne dispense pas, lorsqu'un projet précis se dessine, **d'informer, d'étudier les alternatives et de concerter sur ses modalités et ses conséquences.**

La concertation sur l'avenir du secteur des Jeux doit donc intervenir avant, et non après, les choix qui rendraient toute alternative impossible.

Nous proposons :

1. **Compléter la publication engagée** afin de permettre à chacun de connaître l'ensemble des études réalisées, leur coût, leur objet et les conclusions qui ont conduit à privilégier le scénario AgorAlp.
2. **Une comparaison publique de plusieurs scénarios**, rénovation et modernisation sur site comprises, établie selon des critères identiques.
3. **Une expertise indépendante** permettant de confronter les arguments techniques, énergétiques, environnementaux et financiers des différents scénarios.
4. **Une étude des besoins et des usages**, associant habitants, familles, associations, clubs sportifs, professionnels, saisonniers et visiteurs.
5. **Une transparence complète sur le devenir du secteur de l'avenue des Jeux**, notamment les intentions foncières, les surfaces, volumes, hauteurs, usages, espaces publics et principes paysagers envisagés.
6. **Une présentation détaillée du coût et du financement des différents scénarios**, distinguant notamment le coût propre à la piscine et à la patinoire au sein du projet AgorAlp, les futurs coûts de fonctionnement, les subventions attendues, le recours éventuel à l'emprunt ainsi que **le produit attendu des cessions foncières avenue des Jeux et sa contribution au financement du projet.**
7. **La publication d'une synthèse de la concertation**, précisant les propositions retenues, celles qui ne le sont pas et les raisons de ces choix.
8. **Un calendrier public du processus de décision** : études complémentaires, comparaison des scénarios, concertation, choix du projet, éventuelle évolution du PLU et calendrier opérationnel.
9. **Un engagement clair qu'aucun acte contractuel, foncier ou opérationnel rendant le maintien des équipements avenue des Jeux impossible ou excessivement coûteux ne soit pris avant l'achèvement de cette comparaison et de la concertation.**
10. **La mise en place d'un comité de suivi pluraliste**, associant représentants de la majorité et de l'opposition municipales, associations, habitants, acteurs économiques et sportifs et, lorsque nécessaire, experts indépendants.

Et si, à l'issue de ce processus, plusieurs scénarios structurants restent en débat, **pourquoi ne pas consulter directement la population**, comme cela a pu être fait dans d'autres stations, notamment à Chamrousse ?

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014

252 avenue de l'Ecluse, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

Mais une consultation n'a de sens que si elle intervient sur la base de choix clairement exposés, documentés et chiffrés.

Pour rappel : Le droit à la participation ne se limite pas à informer le public d'un projet déjà défini. Le CGCT reconnaît le droit des habitants à être informés et consultés sur les décisions qui les concernent (art. L.2141-1). Lorsque la concertation relève des dispositions du Code de l'urbanisme, celui-ci prévoit notamment que le public puisse accéder aux informations relatives au projet, disposer d'un temps suffisant pour formuler des observations et propositions, lesquelles doivent être enregistrées et conservées (art. L.103-4). À l'issue de la concertation, un bilan doit être arrêté dans les conditions prévues à l'article L.103-6. Le Code de l'environnement rappelle également le droit du public à être informé de la manière dont ses observations et propositions ont été prises en compte (art. L.120-1).

CONCLUSION

Préserver une signature de l'Alpe d'Huez et moderniser l'existant

Notre proposition est finalement assez simple.

Ne pas opposer rénovation et modernité.

Rénover peut être moderne. Maintenir sur site peut être écologique. Adapter les usages peut être économiquement pertinent. Et améliorer l'avenue des Jeux ne nécessite pas nécessairement de construire sur les emprises aujourd'hui occupées par ses équipements publics.

Nous souhaitons donc **maintenir la piscine et la patinoire avenue des Jeux, préserver leur caractère de plein air et leur qualité paysagère, les rénover et les décarboner, adapter leurs périodes d'ouverture et leurs usages.**

Nous souhaitons également préserver les espaces ouverts, les vues et la fonction de lieu de rencontre de l'avenue des Jeux.

Et si les besoins le justifient, une nouvelle offre aquatique complémentaire peut être développée à AgorAlp.

Mais avant de démolir, reconstruire et déplacer, prenons le temps d'expertiser, de comparer et de concerter.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014

252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez



Contribution de l'association LileAuSoleil à la concertation relative au PAPAG – secteur de l'avenue des Jeux

L'attractivité de l'Alpe d'Huez ne dépend pas nécessairement de construire davantage. Elle peut aussi reposer sur notre capacité à préserver, moderniser et valoriser intelligemment ce qui existe déjà.

Nager ou patiner en plein air, au cœur de la station et face à la montagne, n'est pas équivalent à pratiquer la même activité dans un équipement fermé ou implanté dans un secteur plus encaissé. Cette expérience fait partie de la singularité de l'Alpe d'Huez.

C'est pourquoi le débat dépasse largement le choix d'un emplacement pour deux équipements.

Il pose une question beaucoup plus importante :

Quelle Alpe d'Huez voulons-nous demain ?

Une station peut évoluer sans perdre ce qui fait sa singularité.

C'est ce choix de **maintien, de rénovation et de valorisation des équipements et du cœur de l'avenue des Jeux** que L'Île au Soleil défend dans le cadre de la concertation du PAPAG.

Association LileAuSoleil

contact@lileausoleil.com

Retrouvez toutes nos communications sur www.LileauSoleil.com - [Adhérez](#) ou [faites un don](#)

RNA : W381027328 - SIRET : 923 648 125 00014

252 avenue de l'Eclosé, 38750 Alpe d'Huez